

SWEF TERRAWINDS RESOURCES CORP. (auparavant Terrawinds Resources Corp.) dépose ses résultats financiers annuels + fournit une mise à jour sur le processus de vérification de l'ARC et la structure de paiement des indemnités fiscales + affiche une lettre aux porteurs de parts à l'adresse www.sweflp.com

Pour plus de renseignements :

M. W. Judson Martin, président de SWEF Terrawinds Resources Corp.,
judsonmartin@sweflp.com

TORONTO, le 30 avril 2009 /CNW/ - SWEF TERRAWINDS RESOURCES CORP. (auparavant Terrawinds Resources Corp.) (la « Société ») annonce le dépôt, auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens, de ses états financiers annuels ainsi que de son rapport de gestion pour la période de douze mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2008. Ces documents pourront être consultés aux adresses www.sedar.com et www.sweflp.com.

Mise à jour

- Le 16 janvier 2008, le 10 mars 2008, le 29 avril 2008, le 29 août 2008, le 13 novembre 2008, le 1^{er} décembre 2008 et le 26 mars 2009, la direction a fourni des instructions aux actionnaires concernant le processus de soumission des réclamations d'indemnité fiscale et l'état du processus de réclamation. Les distributions, prélevées sur le montant de 24,5 M\$ détenu en fiducie par l'agent, ont commencé au cours du premier trimestre de 2009, lorsque les autorités fiscales pertinentes ont fait parvenir les Avis de nouvelle cotisation pour l'exercice 2005 aux actionnaires, leur permettant de soumettre leur demande d'indemnité fiscale. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites www.sweflp.com et www.terida.com/paymentagent/fr/.
- SWEF LP (la « société en commandite ») et la Société ont subi une restructuration de capital, laquelle est expliquée ci-après. En raison de la restructuration de capital, les anciens porteurs de parts de la société en commandite sont maintenant des actionnaires de la Société.
- Au cours du troisième trimestre, l'ARC a terminé la vérification des FEC engagés par la Société et répartis parmi les anciens porteurs de parts de la société en commandite (0,85 \$ la part) au cours de l'exercice 2005 et a déclaré qu'aucun ajustement ne sera apporté aux déductions réclamées.
- Le 29 avril 2008, l'agent responsable de l'entiercement a versé à la Société le total du montant entiercé de 5,0 M\$ au moment de la clôture. Ces fonds ont été détenus par la Société jusqu'à ce que la vérification de l'ARC concernant les FEC engagés par la Société soit terminée. Comme les montants de FEC réclamés par la Société ont été

confirmés lors de la vérification, le montant total de 5 M\$ (0,65 \$ par part) a été distribué aux porteurs de parts de la société en commandite le 9 décembre 2008.

- La Société sera liquidée lorsque les paiements d'indemnité fiscale auront tous été versés, ce qui devrait prendre quelques années.
- Les liquidités détenues par la société en commandite ou par la Société, qui ne sont pas requises pour financer des obligations de la société en commandite ou de la Société, seront finalement distribuées de façon proportionnelle aux actionnaires de la Société afin de racheter à des fins d'annulation les actions ordinaires de la Société conformément au plan approuvé par les porteurs de parts.
- Les porteurs de parts sont invités à consulter régulièrement le site www.sweflp.com pour obtenir les dernières informations sur la situation de SWEF LP, la Société et le processus d'indemnisation fiscale.

Cette rubrique intitulée « Mise à jour » est fondée sur des hypothèses et des attentes jugées raisonnables par la direction à la date des présentes. Elle ne peut garantir que ces hypothèses et ces attentes s'avéreront exactes. Se reporter aux déclarations prospectives ci-après.

Description des activités, restructuration de capital et modification concernant l'émetteur assujetti

Avec prise d'effet le 12 décembre 2008, la Société a mené à terme le regroupement des actions ordinaires émises et en circulation en fonction d'un ratio de 8,943618:1. Dans le cadre du regroupement des actions, chaque tranche de 8,943618 actions ordinaires émises et en circulation de la Société a été convertie en une action ordinaire de la Société, ce qui correspond à 7 724 084 actions ordinaires sans droit de vote remboursables en circulation.

Avec prise d'effet le 18 décembre 2008, la société en commandite a racheté et annulé toutes ses parts de société en commandite en circulation en échange des 7 724 084 actions ordinaires sans droit de vote remboursables émises et en circulation de la Société. En raison de cette restructuration de capital, les anciens commanditaires de la société en commandite sont maintenant des actionnaires de la Société. La société en commandite continue de détenir toutes les actions privilégiées de catégorie A, ce qui représente maintenant la totalité des participations avec droit de vote de la Société.

Avec prise d'effet le 18 décembre 2008, la Société, qui était connue sous le nom de Terrawinds Resources Corp., a changé son nom pour SWEF Terrawinds Resources Corp. La Société est maintenant un émetteur assujetti dans toutes les provinces du Canada, tandis que la société en commandite a cessé d'être un émetteur assujetti dans toutes les provinces du Canada.

Résultats d'exploitation

Comparaison annuelle

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la perte nette s'est établie à 5,5 M\$, comparativement à un bénéfice net de 27,6 M\$ pour la période correspondante de 2007. La variation de 33,1 M\$ est principalement attribuable à un gain non récurrent de 10,0 M\$ comptabilisé le 27 décembre 2007 relativement à la vente de certains actifs nets, à une économie d'impôts futurs non récurrente de 18,5 M\$ liée à la résorption du passif d'impôts futurs constaté le 27 décembre 2007 et à une charge d'impôts futurs de 5,8 M\$ liée aux liquidités et aux équivalents de trésorerie soumis à restrictions qui a été engagée en 2008. Cette variation a été contrebalancée par une augmentation des intérêts créditeurs de 0,7 M\$ (tel qu'il est expliqué ci-après).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les intérêts créditeurs se sont chiffrés à 1,0 M\$, comparativement à 0,3 M\$ pour la période correspondante de 2007. L'augmentation de 0,7 M\$ est principalement attribuable au fait que les fonds d'indemnisation fiscale ont été investis sur toute la durée de l'exercice 2008, contrairement à seulement quatre jours au cours de l'exercice 2007.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les frais d'administration se sont chiffrés à 0,5 M\$, comparativement à 0,8 M\$ pour la période correspondante de 2007. La baisse de 0,3 M\$ est principalement attribuable à l'annulation de la convention de prestation de services administratifs conclue entre la Société et SkyPower en raison de l'opération, laquelle a donné lieu à une baisse des charges de 0,5 M\$ pour l'exercice 2008. Cette baisse est contrebalancée par une hausse des honoraires de 0,2 M\$ en 2008, laquelle est attribuable à des paiements effectués à l'agent ainsi qu'à divers autres cabinets de services professionnels dans le but d'assurer l'administration de la Société.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les impôts sur le capital représentent une économie négligeable, comparativement à une charge de 0,4 M\$ pour la période correspondante de 2007. La variation est principalement attribuable au capital imposable plus élevé de la Société en 2007 ainsi qu'à des redressements favorables des impôts sur le capital payés antérieurement au cours de 2008.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la charge d'impôts futurs s'est établie à 5,8 M\$, comparativement à une économie d'impôts futurs de 18,5 M\$ pour la période correspondante de 2007. La variation de 23,8 M\$ est attribuable à une économie d'impôts futurs hors trésorerie non récurrente de 18,2 M\$ relativement à la résorption du passif d'impôts futurs constaté au cours du quatrième trimestre de 2007 à la suite de l'opération ainsi qu'à une charge d'impôts futurs hors trésorerie de 5,8 M\$ liée aux liquidités et aux équivalents de trésorerie soumis à restrictions en 2008.

Comparaison trimestrielle

La perte nette du trimestre terminé le 31 décembre 2008 s'est chiffrée à 5,7 M\$, comparativement à un bénéfice net de 28,2 M\$ pour la période correspondante de 2007. La variation de 33,9 M\$ est principalement attribuable à un gain non récurrent de 10,0 M\$ comptabilisé le 27 décembre 2007 relativement à la vente de certains actifs nets, à une économie d'impôts futurs non récurrente de 18,5 M\$ liée à la résorption d'un passif d'impôts futurs

constaté le 27 décembre 2007 et à une charge d'impôts futurs hors trésorerie de 5,8 M\$ liée aux liquidités et aux équivalents de trésorerie soumis à restrictions en 2008.

Les intérêts créditeurs du trimestre terminé le 31 décembre 2008 se sont élevés à 0,2 M\$, comparativement à un montant négligeable pour la période correspondante de 2007. L'augmentation de 0,2 M\$ est principalement attribuable au fait que les fonds d'indemnisation fiscale ont été investis sur toute la durée de l'exercice 2008, contrairement à seulement quatre jours au cours de l'exercice 2007.

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2008, les frais d'administration ont représenté un montant négligeable, comparativement à 0,1 M\$ pour la période correspondante de 2007. La baisse de 0,1 M\$ est négligeable.

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2008, l'économie d'impôts sur le capital s'est établie à 0,1 M\$, comparativement à 0,3 M\$ pour la période correspondante de 2007. La variation de 0,2 M\$ est principalement attribuable au capital imposable plus élevé de la Société en 2007, ce qui a donné lieu à des fluctuations plus importantes du compte de l'impôt sur le capital.

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2008, la charge d'impôts futurs s'est établie à 5,8 M\$, comparativement à 18,2 M\$ pour la période correspondante de 2007. La variation de 24,0 M\$ est attribuable à une économie d'impôts futurs hors trésorerie non récurrente de 18,2 M\$ liée à la résorption du passif d'impôts futurs constaté au cours du quatrième trimestre de 2007 à la suite de l'opération ainsi qu'à une charge d'impôts futurs hors trésorerie de 5,8 M\$ liée aux liquidités et aux équivalents de trésorerie soumis à restrictions en 2008.

Déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué de presse constituent des déclarations prospectives au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario) en ce qui concerne le rendement futur de la Société fondé sur des hypothèses formulées par la direction de la Société, lesquelles étaient considérées comme raisonnables au moment de la préparation du communiqué en date du 23 avril 2009. De par leur nature, toutes les déclarations prospectives ont un caractère incertain et les résultats réels pourraient être sensiblement différents des hypothèses, des estimations ou des attentes présentées ou reflétées dans ces déclarations. Nous considérons que les hypothèses sur lesquelles reposent ces déclarations prospectives sont raisonnables, mais il convient de mettre en garde le lecteur à l'égard du fait que ces hypothèses portent sur des événements futurs sur lesquels, pour un bon nombre, nous n'avons pas d'emprise, et pourraient se révéler inexacts. Ces déclarations prospectives tiennent compte de certains risques, incertitudes et hypothèses, y compris le risque d'avis d'imposition futurs, de poursuites ou d'autres dépenses imprévues.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser l'une ou l'autre des déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si cela est requis par la loi. En raison de ces risques, le rendement ou les réalisations réels de la société en commandite peuvent différer sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs décrits explicitement ou implicitement dans ces déclarations prospectives. Ces mises en garde s'appliquent expressément à toutes les déclarations prospectives attribuables à la Société.